



# AFL

## Association des familles Lambelet

Secrétaire  
Eliane Crausaz-Lambelet  
Case postale 9  
1715 Alterswil  
Tél. 026 / 494 16 69  
Natel 079 / 645 65 35

Alterswil, le 25 avril 2010

A toutes les Famille Lambelet & affiliées

Chère Cousine,  
Cher Cousin

Lors de notre rencontre du 25 octobre 2009, nous avons eu l'occasion d'admirer les diverses Armoiries des Lambelet ainsi que certaines œuvres qui ont été créées par des Lambelet. La visite du musée du chocolat a aussi excité nos papilles. Tout cela nous a fait passer une très belle journée.

Comme nous vous l'avions annoncé l'année passée, c'est à Forel-Lavaux, lieu d'origine des familles Lambelet du canton de Vaud, que nous nous rencontrerons le 27 juin 2010. Nous aurons le plaisir de visiter la ferme et de prendre l'apéritif, où le premier Lambelet est venu s'installer lors de sa naturalisation vaudoise.

L'invitation a été lancée sur le site des Familles Lambelet pour les familles Lambelet de l'étranger et nous espérons que nous aurons ainsi l'occasion de faire connaissance avec nos cousins étrangers.

Notre généalogiste Marc Lambelet, nous présentera les lieux ainsi que divers écrits puisés dans le livre original de la commune de Forel-Lavaux. Nous aurons aussi la possibilité de revoir l'arbre généalogique des Lambelet sur papier. Notre fête sera aussi agrémentée par des divertissements. Tous cela pour nous faire passer une magnifique journée dont nous garderons un bon souvenir.

La cotisation annuelle de Fr. 30.- reste inchangée. Elle nous permet de couvrir les frais de l'association, de participer à une aide financière lors de nos rencontres, d'envoyer un message lors de naissance, mariage, décès, récompense de fin d'apprentissage, etc.

Lors de notre rencontre du 25 octobre 2009 à Neuchâtel, l'association a décidé d'offrir un bonus de Fr. 5.- par année de cotisation à déduire sur le prix du menu. Les années de cotisation sont comptées à partir de l'année 2007. Ce qui veut dire qu'un membre qui a cotisé durant ces trois dernières années, peut déduire Fr. 15.- sur le montant du menu.

Ainsi, nous vous demandons d'avoir l'obligeance de faire parvenir votre cotisation de 2010 au moyen du bulletin de versement ci-joint.

D'avance, nous vous remercions de votre contribution et vous prions d'agréer, chère Cousine, cher Cousin, nos meilleures salutations.

Rémy Lambelet, Président

Eliane Crausaz-Lambelet, Secrétaire